



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/PFA/11/1

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR DÉCISION

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Remplacement des ascenseurs

Aperçu

Question traitée

Le présent document explique combien il est nécessaire de remplacer de toute urgence les principaux ascenseurs du bâtiment du siège.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences financières

Le document contient un point appelant une décision, recommandant l'approbation d'une allocation de 4,3 millions de francs suisses provenant du Fonds pour le bâtiment et le logement.

Décision demandée

Paragraphe 6.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

Aucun.

1. Les 16 principaux ascenseurs du bâtiment du siège de l'OIT (huit dans l'aile nord et huit dans l'aile sud) sont en usage depuis 1975. En 2005, les ascenseurs ont fait l'objet d'une étude visant à prolonger la durée de leur utilisation en attendant la rénovation globale du bâtiment. En s'appuyant sur cette étude, il a été décidé de mettre hors service deux ascenseurs de chaque côté du bâtiment afin que les pièces de rechange puissent être utilisées pour les 12 autres ascenseurs.
2. L'étude indépendante sur l'état du bâtiment du siège, réalisée en 2006, proposait de remplacer les ascenseurs sur une période de quatre ans. Depuis, les ascenseurs ont fait l'objet de nombreuses réparations, et l'entreprise chargée d'en assurer l'entretien a prévenu le Bureau des risques existants, notamment d'une panne possible de l'unité centrale de commande, qui immobiliserait définitivement les ascenseurs puisqu'on ne peut plus se procurer les pièces de rechange.
3. En début d'année, le Bureau a chargé un expert indépendant d'inspecter les ascenseurs et de formuler des recommandations détaillées sur les mesures à prendre. L'expert a analysé les précédentes études et recommandations et soumis les ascenseurs à des tests très poussés pendant vingt-quatre heures. Selon les conclusions de l'examen, il est urgent de les remplacer, étant donné que les coûts d'entretien continueront d'augmenter et que le risque de devoir immobiliser tous les ascenseurs est réellement considérable.
4. L'expert estime à 4,3 millions de francs suisses le coût total de remplacement des ascenseurs, y compris l'établissement des prescriptions techniques et la supervision des travaux, pour lequel un appel d'offres international sera lancé. Le processus de remplacement, qui comprend la préparation et l'appel d'offres, devrait durer environ vingt-six mois. Les coûts estimés se répartissent comme suit:

	Francs suisses
Travaux	4 000 000
Préparation et supervision	300 000

5. Compte tenu de l'urgence de cette question et du fait que les ascenseurs constituent un élément indépendant du bâtiment, le Bureau considère qu'il est préférable de remplacer les ascenseurs avant d'entreprendre la rénovation globale du bâtiment.
6. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de donner son accord pour que le coût du remplacement des 16 principaux ascenseurs du bâtiment du siège, estimé à 4,3 millions de francs suisses, soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.***

Genève, le 8 octobre 2010

Point appelant une décision: paragraphe 6